

que je pose la question. Je sais que l'honorable ministre a donné des explications, mais il est malheureux que son rapport ait été produit si tard.

M. MITCHELL : J'avais l'intention de poser à l'honorable ministre une question semblable à celle qui lui a été posée par le député senior d'Halifax, vu que c'est une question qui m'intéresse beaucoup. Je crois que j'ai été cause que l'on détermina le gouvernement à établir combien d'entre eux—et quelques-uns furent assez bons de me le dire—n'avaient pas foi en cet essai. J'ai entendu tant de gens dire que c'était une erreur, que, bien que je pense encore avoir raison, je commence à douter si j'avais raison ou non. J'ai suggéré que l'honorable ministre fit une enquête relativement aux résultats dans chacun de ces établissements, douze, je crois, dans le pays. Je remarque que la dépense varie de \$1,100 ou \$1,200 et \$5,000 ou \$6,000 par année. Je ne vois pas l'idée d'une telle différence. Quelques-uns de ces établissements doivent être plus considérables que d'autres, mais je crois qu'après quinze ou seize ans d'expérience on peut dire si ces établissements ont réellement de bons résultats. Une chose qui ébranle ma confiance, c'est le changement d'opinion de la part de M. Whitcher dont je respecte beaucoup les opinions. Chaque fois que j'ai eu l'occasion j'ai visité ces établissements. Ils produisent certainement des centaines et des milliers de poisson ; mais il me semble qu'il y a quelque chose que l'on ne comprend pas. Envoyer ces jeunes poissons à certainement l'air de condamner des bœufs de trois mois à pourvoir à leur propre subsistance. Il est vrai que la nature les pourvoit de nourriture naturelle qui les fait vivre pendant neuf ou dix jours. La question est de savoir si on ne pourrait garder ces petits poissons plus longtemps dans l'établissement, comme cela se fait aux États-Unis. C'est là, je crois, une question qui mérite considération, savoir si cette dépense est utile ou non, ou s'il y a quelque chose là-dedans que nous ne comprenons pas. Je fais cette suggestion de bonne foi.

M. DAVIES : De même que mon honorable ami je n'ai pas eu occasion de lire le rapport de l'honorable ministre cette année. Mais les années précédentes j'ai suivi ces rapports et j'en suis venu à la conclusion qu'il est très douteux que cet essai réussisse. Dans l'île du Prince-Edouard nous avons un de ces établissements qui est très bien dirigé, et des millions de ces petits poissons sont déposés dans les rivières chaque année ; mais je n'ai encore entendu dire à personne qu'il y avait augmentation remarquable dans la quantité de poissons dans les rivières où ces jeunes poissons étaient distribués. C'est une question sur laquelle personne n'aime à se prononcer. C'est un essai important que nous souhaitons voir réussir, et je suis porté à croire avec mon honorable ami qu'il y a quelque chose dans le système que nous n'avons pas encore découvert et que nous ne comprenons pas. Nous avons l'habitude de dépenser beaucoup sous M. Wilmot, qui possède beaucoup d'expérience ; mais je suis porté à croire que même ces spécialistes se trompent, se font illusion. Des praticiens qui ont étudié la question, et dont l'opinion a une certaine valeur, n'en sont pas venus aux mêmes conclusions. Je crois que le ministre rendrait service au pays en faisant une étude spéciale de cette question, cette année, dans les différentes provinces où il y a de ces établissements, et il pourra déterminer par lui-même si les résultats obtenus sont proportionnés aux dépenses encourues.

M. MITCHELL : Je ne veux pas que l'on pense que je cesse d'avoir foi en ce système. Non, cela n'est pas le cas, mais je crois qu'il y a dans ce système quelque chose que nos spécialistes, et ceux qui ont la direction de ces établissements, n'ont pu comprendre jusqu'à aujourd'hui. Je crois—c'est là simplement mon opinion—que l'on envoie le poisson trop jeune, qu'on devrait le garder, le nourrir pendant un

an, de sorte que une fois dans la rivière il pourrait se défendre contre le poisson qui lui fait la chasse.

M. BURNS : Pour l'information du comité je dois dire que dans le comté que je représente on a foi dans les résultats de ce système. Les personnes qui fréquentent la rivière, et qui attachent beaucoup d'importance à cette question, m'ont dit que la pêche était beaucoup plus abondante depuis que l'on a déposé le frai de poisson dans la rivière. L'autre jour un homme, qui visite la rivière chaque année, soutenait fortement que le département devrait encore posséder du frai dans cette rivière, car, disait-il, il est évident que cela a produit de bons résultats. Sans doute le succès dépend beaucoup du lit de la rivière. Au sujet des remarques faites par l'honorable député de Queen (M. Davies), relativement au manque de bons résultats dans son comté, si je comprends bien, les rivières dans l'île du Prince-Edouard ne sont pas à proprement parler des rivières à saumons. Je crois que ce que j'ai dit des rivières dans Gloucester peut s'appliquer aux rivières dans Restigouche. Je crois que dans cet endroit le système a obtenu de bons résultats. Bien que je ne connaisse pas moi-même cette question, je parle d'après ce que j'ai entendu dire, mais je suis convaincu que c'est une sage dépense.

M. KIRK : Je remarque que le gouvernement a un crédit de \$2,000 pour pourvoir aux dépenses d'une compagnie destinée à s'enquérir de faire rapport sur la question de la pêche du homard et des huîtres. Ne serait-il pas convenable en même temps que ces messieurs fissent rapport sur cette question de pisciculture ? A ce sujet mon impression est que la dépense n'est pas bien appropriée, et que l'argent serait plus utilement employé à développer les pêcheries d'une autre manière. Ce n'est que dans les rivières que la pêche a épuisées qu'il est nécessaire de mettre du frai. Dans les rivières où le saumon et la truite montent naturellement, il est simplement nécessaire de les protéger. D'abord, nettoyez les rivières ; donnez aux poissons la chance de se rendre où ils fraient, et puis les protéger et le poisson viendra en abondance. Il y a des rivières dans la Nouvelle-Ecosse où il suffirait d'une petite somme pour les nettoyer ; et il est d'autres rivières où il est nécessaire de construire des écluses, là il y a des digues. Dans mon comté les surveillants font rapport d'obstruction dans deux cas, et j'espère que le ministre, avec une petite somme fera nettoyer les rivières de Indian Harbor et Country Harbor. Il devrait y avoir un garde ou quelqu'un pour surveiller la rivière de Indian Harbor, chaque printemps, et cela ne coûterait au gouvernement que \$20 par année.

M. PATERSON (Brant) : Comment ce poisson est-il distribué ? J'ai eu une requête de mes commettants, et on m'a dit qu'en m'adressant à l'établissement j'aurais de la truite. Je suis allé là, et j'ai été bien reçu, et l'on fit tout ce qu'il était possible pour m'obliger, mais on me dit que j'arrivais trop tard. D'après quel système distribue-t-on le frai ?

M. FOSTER : Relativement à la distribution du frai, cela se fait d'après le rapport de M. Wilmot, après avoir consulté les surveillants, selon les rivières. Sans doute lorsqu'il y a des demandes, ces demandes sont prises en considération. 76,000,000 d'alevins ont été distribués durant l'année. Pour ce qui est de la truite tachetée, nous en avons eu un bien petit nombre, car elles sont plutôt un poisson de sport qu'un poisson de commerce. On ne s'est jamais donné de peine pour obtenir ce poisson. Il est difficile de se le procurer, et nous le donnons généralement aux clubs ou associations qui protègent les rivières.

M. MALLORY : Pour ce qui est de la truite tachetée, je crains que ce frai ne soit envoyé trop jeune. Dans mon comté un grand nombre d'alevins ont été distribués dans les rivières de la truite, mais on n'a pas obtenu d'aussi bons résultats. Je crois que sur plusieurs rivières les commer-